



24 juin 2025. Intervention en séance. Projet de loi Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Discussion générale

24 juin 2025. Intervention en séance. Projet de loi Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Discussion générale



DISCUSSION GÉNÉRALE

PJL Organisation des JOP 2030

Mardi 24 juin 2025 (5')

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes Chers-ères Collègues,

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un événement sportif singulier. Ils agissent comme un révélateur des priorités et choix politiques du pays hôte, ils sont une représentation de la société que nous souhaitons bâtir collectivement.

Le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 engage bien plus que l'organisation technique d'un événement à la portée planétaire : il porte une vision de l'avenir de nos territoires de montagne, de la transition écologique, plus largement du rôle et de la place du sport dans notre pays.

À l'heure où la France a été désignée, en juillet 2024 par le CIO, pour accueillir les Jeux d'hiver dans les Alpes, il nous revient aujourd'hui de veiller à ce que cet engagement exceptionnel et structurant soit encadré par une loi équilibrée, cohérente et fidèle à nos valeurs républicaines.

Ce texte est avant tout porteur de dérogations à plusieurs codes : sport, santé, environnement, urbanisme, travail... Il s'inscrit dans une tradition législative déjà éprouvée pour l'organisation de grands événements sportifs, autant



d'aménagements juridiques nécessaires mais que nous souhaitons proportionnés et temporaires. Ces dérogations ne doivent en aucun cas fragiliser l'État de droit ni constituer des reculs en matière de libertés individuelles et de transition écologique.

L'une des forces de l'organisation des JOP 2030 réside dans la quasi absence de construction de grands projets d'infrastructures et d'ouvrages olympiques nouveaux. Les organisateurs tiennent ainsi compte du contexte économique actuel et s'appuient sur la nouvelle doctrine du CIO, laquelle encourage davantage la sobriété, l'aménagement des équipements existants et l'adaptation au contexte local. Ce tournant nous paraît salubre. Il démontre qu'il est possible de concilier excellence sportive et sobriété économique et environnementale. La France a l'opportunité de montrer l'exemple en prouvant qu'une olympiade réussie peut se faire sans dispendieux chantiers, ni artificialisation abusive.

Le comité d'organisation annonce seulement une construction d'envergure : la patinoire de Nice, à l'emplacement d'un parking déjà artificialisé. Du fait de leur répartition géographique, les quatre à cinq villages olympiques ne devraient pas engendrer de consommation excessive de foncier. Cette approche nous semble équilibrée. Toutefois, nous souhaitons que chaque aménagement fasse l'objet d'une étude d'impact environnemental sérieuse et transparente.

Les organisateurs s'appuient, entre autres, sur une stratégie de réemploi des infrastructures héritées des Jeux d'Albertville de 1992. Nous soutenons cette volonté d'aménager et d'optimiser le patrimoine existant. Rappelons qu'en 1992, les Jeux avaient été un formidable accélérateur de développement pour toute la vallée de la Tarentaise, qui avait profité de la création d'infrastructures et de services publics nouveaux : autoroute, TGV, hôpital, lycée des métiers de la montagne, Halle olympique... Aujourd'hui, la réutilisation des sites doit répondre à la même ambition : renforcer les services et les équipements utiles aux populations locales et à un accueil caractéristique du tourisme de montagne.

Cet évènement doit aussi se placer au service de la transition écologique et du développement durable. Nous n'ignorons pas le paradoxe d'organiser des Jeux d'hiver dans un contexte de réchauffement climatique. En cinquante ans, la montagne française a perdu un mois d'enneigement. Et l'accès à la ressource en eau devient un enjeu stratégique. C'est pourquoi nous attendons de ces Jeux qu'ils soient un levier concret, pour accélérer la transition écologique de ces territoires en matière d'économie de la ressource, de mobilité durable, d'énergies renouvelables



ou encore de mutualisation des équipements.

L'espace rural, intégrant la montagne, représente 80 % du territoire national, autant de zones et de Français qui démontrent jour après jour leurs capacités d'adaptation, d'innovation et de résilience. Les Jeux doivent reposer sur un partenariat réellement participatif avec les acteurs locaux, et non sur une gouvernance descendante. Les élus, les entreprises, le mouvement sportif local, les citoyens doivent être associés étroitement à chaque étape. Ce sera l'une des clés de l'acceptabilité sociale de l'évènement.

Le coût prévisionnel – que la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques estime entre 2 et 2,4 milliards d'euros – reste maîtrisé et soutenable. Pour autant, nous verrions d'un très mauvais œil le fait de prendre pour prétexte ces Jeux de 2030 pour justifier une désastreuse amputation budgétaire du ministère des Sports, dont les moyens actuels se trouvent à des années-lumière de ce que ce phénomène de société représente dans notre pays.

Madame la Ministre, vous avez annoncé ce matin devant l'Agence Nationale du Sport une baisse drastique de 40 millions d'euros des crédits affectés au Pass' Sport. Ce n'est pas un bon présage pour le projet de loi de finances 2026...

Nous espérons que ces Jeux contribueront positivement au rayonnement international de la France, dans un contexte où notre *soft power* est confronté à une concurrence de plus en plus importante.

Pour cela, deux paramètres prévalent : notre capacité à organiser ce type de grands évènements sportifs internationaux (GESI), mais également l'obtention d'un excellent classement au bilan des médailles, comme ce fut le cas en 2024.

Notre groupe a défendu les Jeux d'été de Paris 2024. Nous assumons aujourd'hui notre soutien aux Jeux d'hiver dans les Alpes françaises. Il serait difficilement compréhensible de promouvoir les JO d'été et de s'opposer à ceux d'hiver ; d'autant que la France accueille chaque année des dizaines d'évènements internationaux liés aux sports de neige et de glace dans les mêmes territoires.

Notre pays possède le plus vaste domaine skiable du monde. En profitant de cette réalité et de notre savoir-faire, et en faisant preuve d'ambition sportive et d'une responsabilité écologique accrue, nous ferons de cet évènement une réussite. Mais celle-ci ne saurait intervenir à n'importe quel prix ou dans n'importe quelles



24 juin 2025. Intervention en séance. Projet de loi Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Discussion générale

conditions. Elle suppose un engagement sincère en faveur d'une **écologie de l'action**, un pilotage collectif efficient et une évaluation indépendante.

Nous serons des **soutiens vigilants ; convaincus que les** Alpes françaises méritent, près de 40 ans après Albertville, d'être à nouveau au rendez-vous de l'histoire olympique.

Je vous remercie.